

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

DRFIP Paris 1^{er} étage Porte 124
94 rue Réaumur 75002 Paris

01.55.80.66.43
Fax 01 55 80 66 49

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
mel : fo.750@dgfip.finances.gouv.fr

Paris le 5 mars 2011

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 MARS 2012

Le CTL était convoqué avec pour ordre du jour l'approbation des dates retenues pour les « ponts naturels ° » au titre de l'année 2012 ainsi que l'approbation des règlements intérieurs des SIP du 10^{ème}, 17^{ème} et de la trésorerie du Quinze-vingt.

Ponts naturels:

La direction a décidé de trois dates de ponts naturels (les 18 mai, 24 décembre et 31 décembre) prétextant laisser la liberté de choix pour les agents. Elle a refusé l'ouverture de certains services pour permettre aux collègues voulant travailler ces jours là de pouvoir le faire, et d'accorder des autorisations absence pour ces trois ponts comme nous le demandions, Elle propose de positionner le jour ministre sur le pont du 18 mai sans que ce soit une obligation.

Règlements intérieurs :

Cela a été l'occasion pour la délégation FO d'intervenir sur la question des droits des agents et notamment les jours de garde d'enfants; nous avons soulevé les différences de traitement d'un pôle à l'autre ainsi que la référence à une circulaire fonction publique restreignant le droit des agents,

La circulaire du 10 décembre 2010 propre à la DGFIP est plus avantageuse pour les agents. C'est bien normal car les OS nationales ont discuté dans les groupes de travail de cette circulaire Elles ont combattu et obtenu des droits moins restrictifs que ceux de la fonction publique en général.

De tout temps, les circulaires déclinées dans la hiérarchie de la fonction publique ne pouvaient être que « °mieux disantes » que la circulaire générale.

S'agit-il aujourd'hui de remettre en cause ce processus de négociation au moment même où l'on prône la qualité du dialogue social?

La délégation FO DGFIP a demandé l'application de la circulaire du 10/12/2010 à tous les agents de la DRFIP.

La direction s'est engagée à revoir cette question très rapidement,

Pour le reste, les règlements intérieurs n'appelaient pas d'observations de notre part dans la mesure où ceux-ci ont été soumis aux agents des services concernés.

Questions diverses

● Anomalies de paiement des primes de rendement (filière fiscale): Les agents, qui n'ont pas assez perçu, ont vu leur situation régularisée en février. Pour les agents ayant trop perçu, la direction locale les a tous prévenus individuellement; pour les agents en poste sur Paris, la régularisation interviendra sur la paie de mars. Pour les autres (mutés dans un autre département ou à l'école), ils recevront un titre de perception.

● Fiscalité immobilière paris 15^{ème} Necker : il a été signalé que ce service était en grande difficulté suite au départ d'un cadre B détaché à Réaumur et d'un cadre B pour congé de maternité Seul le cadre A reste dans ce service. Dans la perspective de la prochaine campagne ISF, nous avons demandé qu'une solution rapide soit apportée par la direction locale pour remédier à ce manque d'effectif.

● Panneaux syndicaux : La direction nous a informé qu'à NDV les panneaux syndicaux seraient installés fin mars.

- Site 16ème Sand : deux droits d'alerte ont été déposés suite à une surexposition des agents au bruit. Nous avons demandé des solutions afin de se cantonner aux horaires établis pour les travaux bruyants. La direction nous a fait part de ses difficultés à gérer les entreprises qui interviennent sur le site. Est-il utile de rappeler que nous n'avons pas demandé la fusion !

- Ascenseurs : Le responsable des travaux nous a informé que les ascenseurs de l'ensemble des sites faisaient l'objet d'une révision en vue de la mise aux normes programmée pour juillet 2013.

- Site Belleville (19ème) : sur le devenir immobilier du site de Belleville (19ème), malgré les rumeurs, la direction locale a certifié qu'elle n'avait pas à ce jour de solution arrêtée pour les services implantés sur le site, malgré une déclaration au groupe de travail du CNAS de la direction de l' AGRAF prétendant que fin 2012, le restaurant PALI-KAO n'accueillerait plus d'usagers ! On peut se demander qui dit la vérité.

LIMINAIRE FO DGFIP POUR LE COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 MARS 2012

Monsieur le Président,

Aujourd'hui le Comité Technique local s'apprête à statuer sur les règlements intérieurs des différents SIP qui ont été installés à la hâte à la fin de l'année dernière.

L'installation des SIP appelle maintenant depuis plusieurs années des observations de notre part des critiques et même une farouche opposition.

Cette fusion n'a amélioré en rien les relations avec le public et les prestations qui lui est dû.

Au fil des mois les conditions de travail se sont grandement détériorées et les collègues sont très déprimés. Après plusieurs mois d'installation, les services fusionnés font apparaître des difficultés insurmontables notamment en matière d'accueil.

Les services sont installés avec d'emblée des suppressions d'emplois ce qui contribue à précipiter les collègues dans de grandes difficultés.

Il y a, de fait, beaucoup de tensions entre collègues et la pression de la hiérarchie est souvent insupportable.

Malgré les beaux discours, certaines missions sont laissées de côté par faute de temps.

L'objectif n'est plus de bien faire son travail, d'être à jour mais plutôt de renvoyer une image positive de la vitrine. Ce qui se passe en arrière boutique n'intéresse personne.

Des solutions momentanées sont trouvées lorsqu'il y a un incident sinon chacun doit se débrouiller.

Ces installations se sont faites au détriment des droits des agents. Il ne suffit pas de proclamer qu'il faut respecter les droits des agents, il faut mettre tout en oeuvre pour qu'ils soient appliqués et ce n'est pas le cas à la DRFIP de Paris.

Cette fusion inefficace a bouleversé le travail de tout le monde, a fait perdre les repères tant en matière géographique qu'en matière de réglementation.

Pour la délégation FO DGFIP cela nous conforte dans notre prise de position initiale à savoir: contre l'installation des SIP.

C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote sur cette question. Nous vous laissons l'entière responsabilité de la désorganisation de nos services.

De même, sur la question des « ponts naturels » malgré des propositions qui ont été faites par plusieurs organisations syndicales, vous avancez avec des ornières. Vous décidez qu'il n'est pas possible de faire une consultation, vous décidez qu'il n'est pas possible d'ouvrir un certain nombre de services afin que les collègues qui veulent venir travailler puissent le faire. Vous proposez de mettre en congé d'office les 7 000 agents de la DRFIP de Paris aux dates que vous avez choisi.

En plus vous voudriez que les représentants du personnel s'associent par un vote à cette mesure arbitraire.

Nous vous laisserons l'entière responsabilité de cette démarche et ne participerons pas au vote.